

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



14225222

Tribunal de Commerce de Tournai

déposé au greffe le **09 DEC. 2014**

BRICHAUX JUIR

Greffier assumé

Greffe

N° d'entreprise : 0422.892.680

Dénomination

(en entier) : **SOMIDEL**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société Privée à Responsabilité Limitée

Siège : Rue de Courtrai 10 à 7740 PECQ

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte :ERRATUM

Une assemblée générale extraordinaire des associés s'est réunie le 16 décembre 2013 devant le Notaire associé Alain HENRY à Estaimbourg, assemblée ayant notamment pour objet l'augmentation du capital social dans le cadre de l'article 537 du Code des Impôts sur les Revenus.

Cette assemblée a été publiée aux annexes du Moniteur belge du 31 décembre 2013 sous le n° 13197043.

Une erreur s'est glissée dans le texte de la 3^{ème} résolution, l'augmentation de capital n'étant pas de 260.000 € (montant brut) comme indiqué erronément mais de 234.000 € (montant net), tel que cela figure sur l'attestation bancaire établie par la banque BNP PARIBAS FORTIS en date du 25 novembre 2013.

L'augmentation de capital était donc de 234.000 € de sorte que le capital de la société soit porté de 44.620,83 € à 278.620,83 €.

Le texte de l'article 5 des statuts doit dès lors se lire comme suit : "Le capital social est fixé à deux cent septante-huit mille six cent vingt euros quatre-vingt-trois cents (278.620,83 €). Il est représenté par mille huit cents parts sociales avec droit de vote, sans désignation de valeur nominale, représentant chacune un / mille huit centième de l'avoir social".

Alain HENRY, Notaire associé.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/12/2014 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature